



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
NORMANDIE

J'aide les busards

Qui sommes nous ?

La **LPO Normandie** est une association à but non lucratif reconnue. L'association agit depuis 2001 pour la préservation des équilibres écologiques, des écosystèmes et de la biodiversité (faune et flore en Normandie). Nos actions s'intègrent dans trois axes : la connaissance et l'expertise, la protection et la gestion d'espèces et d'espaces, la sensibilisation et l'éducation à la nature.

Expert faunistique au niveau régional, nous réalisons des études pour des collectivités, des projets industriels et des suivis mais aussi l'atlas des oiseaux de Normandie.

Notre projet

Le Busard cendré (*Circus pygargus*) et le Busard Saint-Martin (*Circus cyaneus*) sont deux espèces protégées qui se reproduisent au sol dans les plaines agricoles. Les nichées sont menacées par la fauche des cultures qui peut survenir avant l'envol des jeunes.

En tant que nicheur, le Busard cendré est une espèce très rare en Normandie et menacée à l'échelle européenne. Selon les années, le nombre de couples présents en Normandie varie de 1 à 8. La population est assidument suivie par des bénévoles, ce qui permet de réagir dès le début des fauches pour sauver les nichées qui sont alors protégées par un enclos d'un mètre carré que l'agriculteur ne fauchera pas. Ce suivi explique que la population se maintienne sur notre territoire.

Pour le Busard Saint-Martin, le nombre de couples estimés en Normandie est d'environ 500 ; ce qui classe cette espèce dans la catégorie « assez rare ». Cependant, tous les couples de cette espèce ne peuvent être suivis ce qui entraîne des pertes de nichées lors des fauches.



Busard cendré



Busard Saint-Martin

L'objectif du projet est la consolidation des populations des deux espèces de busards de plaine. Pour cela, les actions suivantes sont nécessaires :

- rechercher les busards sur tous les sites de nidification potentiels,
- acheter / renouveler le matériel de protection (grillage),
- former de nouveaux observateurs,
- rédiger une plaquette de communication (format A4 plié en deux) à destination des exploitants agricoles, des développeurs de projets éoliens, des élus locaux et des observateurs,
- réaliser des actions de sensibilisation sur le terrain et grâce à des conférences en salle.

Le calendrier du projet :

Le suivi et la protection des nichées ont lieu au printemps. La sensibilisation du public et la formation des bénévoles peut se dérouler tout au long de l'année.

Budget prévisionnel :

L'ensemble des actions de suivis, de protection, de contacts avec les propriétaires des terrains ou les exploitants agricoles et une partie des actions de sensibilisation sont réalisés par des bénévoles (une quinzaine de personnes). Cette implication représente plus de 100 jours de bénévolat chaque année.

La rédaction et la diffusion de la plaquette de communication et la réalisation d'une partie des actions de sensibilisation seront réalisées par des salariés pour un montant de 6631 €.

Un grillage complet permettant de protéger une nichée coûte une cinquantaine d'euros.

Lancez vous à nos côtés !

En 2018, la protection a permis de suivre 3 nids de busards cendrés et de sauver 6 jeunes ; de suivre 22 nids de busards Saint-Martin et de permettre l'envol de 42 jeunes.

Sensibiliser le grand public à la vie des busards, à la nécessité de protéger la biodiversité, notamment les espèces fragiles dans notre environnement proche.

Sensibiliser les exploitants agricoles, les développeurs de projets éoliens, les élus locaux des municipalités par la plaquette de communication.

Former de nouveaux observateurs citoyens qui s'impliqueront dans la protection de la faune.

Contact :

Agnès Grège
a-grege.normandie@lpo.fr